

Fonds d'Aide aux Jeunes

Demande d'aide exceptionnelle pour les saisonniers sans emploi suite à la fermeture des domaines skiables

Formulaire à transmettre uniquement par mail à : faj-covid@hautesavoie.fr

Joindre tous les justificatifs mentionnés au verso.

Tout imprimé incomplet ne pourra pas être traité.

Cadre réservé à l'administration (DDIS)

Décision

Date :

☐ Accord

☐ Refus - Motif :

.....
.....

Signature (nom lisible)

Demander

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

Établissement employeur du dernier emploi occupé :

.....

Nom et mail du contact chez l'employeur :

.....

Date de début de contrat : Date de fin de contrat :

Emploi occupé :

Lieu de l'emploi :

Nom et adresse de l'organisme (mairie, MLJ, Espace France Service, PMS...) :

.....
.....

Nom du rédacteur de la demande :

.....

Adresse mail :

Date :

Cachet de l'organisme

Je, soussigné(e),

- déclare sur l'honneur ne pas percevoir de revenus,
- m'engage à actualiser ma situation tous les mois au moyen de l'imprimé spécifique,
- m'engage à rembourser les aides indûment perçues.

Je reconnais être informé(e) que des poursuites pourraient être engagées en cas de fausse déclaration.

Date :

Signature du demandeur

Tournez la page, s'il vous plaît.

Pièces à joindre impérativement

- Photocopie d'une pièce identité ou d'un titre de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile en Haute-Savoie
- Copie du dernier contrat de travail
- RIB au nom du demandeur

Procédure

Une aide forfaitaire mensuelle de 400 € sera allouée aux jeunes saisonniers en précarité, privés d'un emploi en station et non pris en charge au titre des dispositifs de droit commun tels que l'assurance chômage ou la Garantie Jeunes et résidant dans une commune ayant une station de ski sur son territoire, ou sur une commune comprise dans le bassin de vie et d'emploi d'une station (liste du décret 2020-1770 du 30/12/2020).

Nature et conditions de versement de l'aide

- Aide mensuelle de 400 € versée tant que le jeune ne sera pas en emploi ou bénéficiaire d'un dispositif de droit commun, pendant la période d'état d'urgence sanitaire et dans la limite de 5 mois
- Versements effectués par virement sur le compte bancaire du jeune
- Premier versement dès la notification d'attribution de l'aide
- Pour les versements des mois suivants, nécessité d'envoyer par mail, chaque mois à la date anniversaire de l'attribution de l'aide, l'imprimé d'actualisation

Contenu de la demande

Pour être complet, le dossier doit comprendre :

- cet imprimé dûment complété
- les pièces justificatives détaillées ci-dessus

Envoi du dossier

La transmission des documents se fait par voie dématérialisée, en un seul mail par dossier, les pièces jointes séparées, au format PDF et renommées comme suit :

- Imprimé de demande d'aide exceptionnelle FAJ Saisonnier - NOM/Prénom du demandeur
- Nom du Justificatif - NOM/Prénom du demandeur
- Indiquer dans l'objet du mail : Demande d'aide exceptionnelle FAJ Saisonnier - NOM/Prénom du demandeur

Adresse d'envoi

- Demande à adresser exclusivement à faj-covid@hautesavoie.fr

Envoi des documents d'actualisation de la situation

- Transmission de l'imprimé d'actualisation, tous les mois, par le bénéficiaire à la même adresse mail que celle utilisée pour l'envoi du dossier : faj-covid@hautesavoie.fr
- Indiquer dans l'objet du mail : Actualisation demande d'aide exceptionnelle FAJ Saisonnier - NOM/Prénom du demandeur

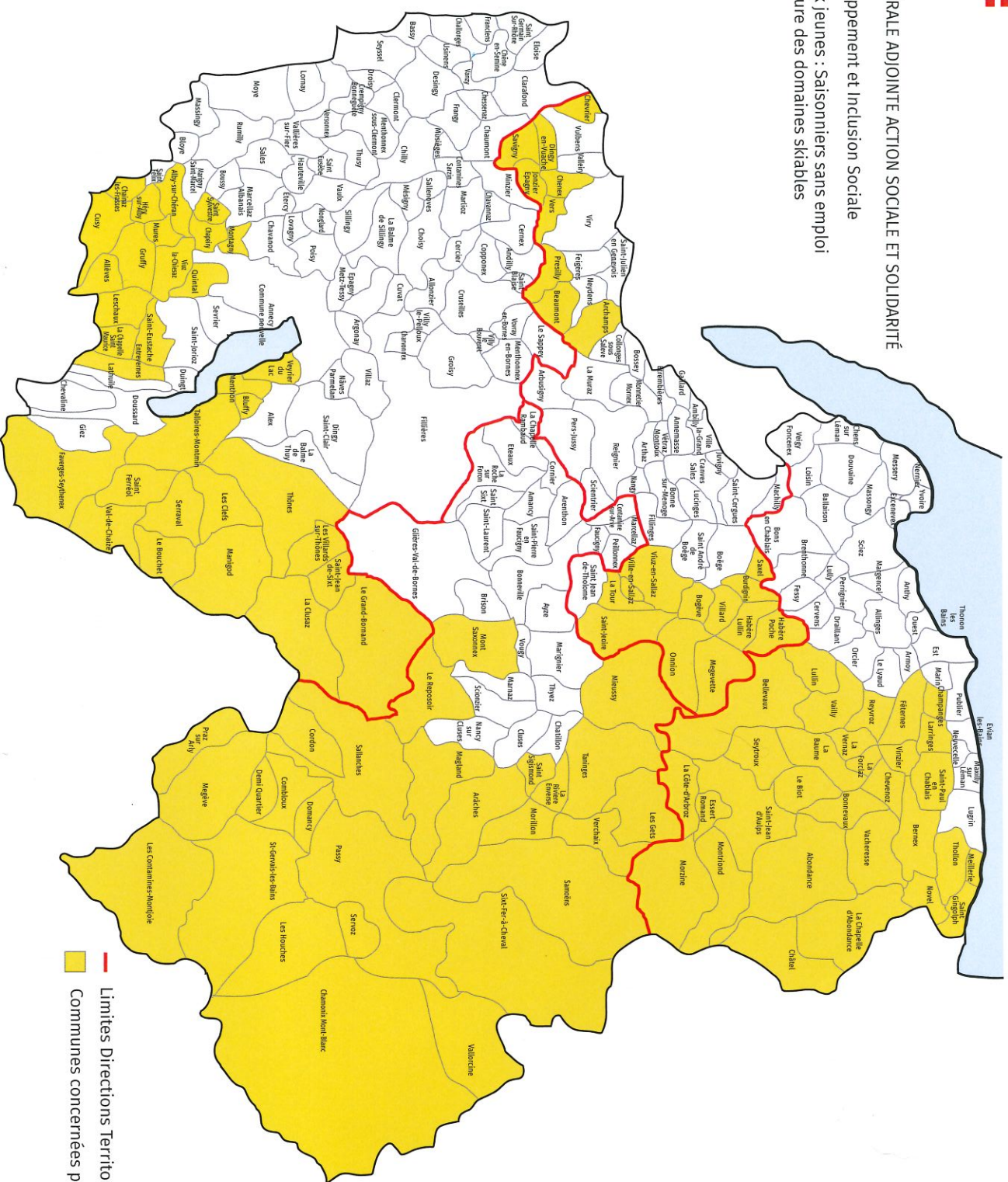


Attention, l'imprimé d'actualisation est à envoyer **TOUS LES MOIS** par le demandeur (à la date anniversaire de l'attribution de l'aide), sans rappel des services de l'administration. Aucun versement ne sera effectué sans ce document.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Direction Développement et Inclusion Sociale

Fonds d'aide aux jeunes : Saisonniers sans emploi
suite à la fermeture des domaines skiables



— Limites Directions Territoriales d'Action Sociale
■ Communes concernées par le dispositif